

# LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT



## **Hôpital La Renaissance Sanitaire Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie**

**28 Avenue Victor Hugo  
77120 COULOMMIERS**

 **01.64.65.87.03**

 **01.64.65.87.04**

 **secretariatsra@hls-villiers.net**

N° Finess 77 002 304 2

# Sommaire

Présentation .....	3
Conditions d'admission .....	4
Trousseau/ Aliments .....	5
Projet thérapeutique.....	6
Activités.....	6
Vie institutionnelle .....	6
Moyens d'accès .....	9

## **Présentation**

Le service de Soins de suite et de Réadaptation en Addictologie de Coulommiers propose des séjours thérapeutiques pour des patients dépendants.

Ces séjours de six semaines, dans les suites immédiates d'un sevrage permettent d'envisager de vivre sans consommation.

Durant ces six semaines, les patients font l'apprentissage au quotidien de l'abstinence. Ces soins permettent aux patients de s'interroger sur les causes de leur dépendance et leur donnent des moyens pour s'en libérer.

Les patients (hommes et femmes) admis constituent un groupe de cinq à six patients qui suivront pendant six semaines le programme thérapeutique

### **L'équipe soignante**

L'équipe soignante composée de médecins, cadre de santé, psychologues, infirmières, aides-soignants, éducateurs, assistante sociale, et secrétaire médico-sociale ; accompagne chaque patient et lui assure un suivi médical, psychologique et social adapté à sa situation.

Cet accompagnement propose des informations sur les troubles addictifs, des entretiens individuels psychothérapeutiques et médicaux, des activités de groupes permettant une réflexion individuelle et collective.

Des ateliers divers permettent un réinvestissement progressif dans une vie familiale, sociale et professionnelle avec une projection dans le maintien de l'abstinence.

### **L'établissement en quelques mots...**

L'établissement s'est résolument tourné vers la recherche de la qualité et de la sécurité des soins en s'inscrivant dans la démarche de certification. Soucieux de la liberté des personnes, l'établissement respecte et applique tous les principes de la charte de la personne hospitalisée.

### **Les locaux**

La structure est implantée au centre-ville de Coulommiers.

Elle dispose de 8 chambres individuelles et de 4 chambres doubles soit 16 lits.

Toutes les chambres sont équipées de cabinets de toilette.

Les parties communes sont composées d'une salle à manger ; d'un salon ; d'une salle informatique.

## Conditions d'admission

L'établissement est conventionné par la Sécurité Sociale, la Mutuelle Sociale Agricole et la plupart des autres régimes obligatoires.

### Avant l'admission

Toute admission a lieu après étude et acceptation du dossier.

Un entretien de pré admission pour les patients sera proposé.

### Ce dossier doit comprendre nécessairement :

- Un dossier médical accompagné d'un bilan d'hospitalisation
- Un dossier social.
- Une lettre de motivation qui sera rédigée par le patient expliquant sa demande et sa motivation vis-à-vis des soins.
- Une pièce d'identité.
- Les attestations de carte vitale et mutuelle.
- Un accord de prise en charge de votre mutuelle : (CODES : DMT 627 et FINESS 77 002 304 2)

### Au moment de l'admission

#### Sur le plan médical :

L'entrée au Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie se fait après un séjour en milieu hospitalier avec transfert direct.

Possibilité d'une admission directe du domicile après accord du médecin de l'établissement et du médecin conseil de la CPAM.

Une phase de soins préalable doit permettre :

- Un sevrage dans les meilleures conditions
- Un bilan de santé complet (cf. fiche médicale d'admission)

A l'arrivée, vous devez fournir l'ordonnance médicale et votre traitement pour les 48 heures. N'oubliez pas vos pièces d'identité, votre carte vitale et l'attestation qui l'accompagne, votre carte de mutuelle, le bulletin de situation de l'hôpital ou clinique d'origine.

Nous attirons votre attention , sur le fait que certaines mutuelles complémentaires ne prennent pas en charge les post-cures. Nous vous remercions de bien vouloir le vérifier. A défaut de prise en charge totale ou partielle par votre mutuelle, le ticket modérateur (20%) et le forfait journalier seront à votre charge.

#### Sur le plan pratique :

Les admissions sont programmées.

Un inventaire est effectué dès votre arrivée. (cf. : liste du trousseau page 5)

Tout produit alcoolisé est interdit (boissons alcoolisées, parfums, eau de toilette, dissolvant...).

Si vous en possédez, les remettre dès votre entrée à la personne chargée de votre accueil.

## Trousseau

Vous munir d'un trousseau pour une durée de séjour de 2 semaines.

Votre linge peut être lavé dans le service, cependant une laverie payante se trouve à proximité.

- *Votre traitement médical pour 3 jours accompagné de l'ordonnance.*
- *Linge de toilette (serviettes) et nécessaire de toilette :*  
*(coupe-ongle, sèche-cheveux, tondeuse à barbe, rasoir à main ou électrique).*
- *produits sans alcool :*  
*(Déodorants, gels cheveux, gels douches et shampoings, crèmes, mousse à raser...)*
- *Un grand sac pour le linge sale et un sac à dos.*
- *Pièce d'identité, attestations de carte vitale et de mutuelle.*
- *Un réveil (ou téléphone ayant cette fonction)*
- *Nécessaire de courrier (timbres et enveloppes)*
- *Un maillot de bain ou slip ou boxer de bain (pas de short)*
- *Une tenue de sport et une paire de baskets.*

## Aliments (en quantité raisonnable)

- *Café décaféiné ; bouteilles de sirop / soda (pas de boisson énergisante).*
- *Gâteaux secs/bonbons.*
- *En portion individuelle : fromages, yaourts (stockés dans le réfrigérateur commun aux patients)*
- *Le dimanche matin un aliment peut être acheté et consommé le midi même.*  
*Si cet aliment est à partager, il le sera avec tous les patients.*  
*Il convient de prévenir vos proches des règles sanitaires du service.*

## Projet thérapeutique

Le projet de soin repose sur une prise en compte globale de la personne en difficulté avec l'alcool, centré sur :

- Une prise en charge médicale individuelle assurée par le médecin alcoologue, une information en alcoologie et un suivi infirmier personnalisé.
- Une prise en charge psychologique de la dépendance et de la souffrance psychique : thérapies de groupe (groupe de parole, carrefours à thème, relaxation...) et thérapies individuelles de soutien avec un psychiatre et une psychologue. Entretien avec les familles.
- Un accompagnement socio-éducatif : évaluation de la situation, information, aide aux démarches, orientation, projet de vie.
- Une prise en charge éducative et de réadaptation afin de favoriser un rythme de vie équilibré ainsi qu'une démarche de préparation à la réinsertion sociale.
- Un développement des ressources personnelles (activités physiques et sportives, atelier éducation santé, groupe de parole à thèmes, projection de films)

## Activités

Les activités thérapeutiques prescrites par le médecin de la structure sont obligatoires. Des activités telles que : psychothérapie, éducations diverses, ateliers sportifs et culturels sont proposées selon un planning organisé.

## Vie institutionnelle

Le SSRA est un lieu de soins et de vie en collectivité où des règles de fonctionnement sont nécessaires au bon déroulement du séjour et au bien être de chacun.

### Accueil à l'arrivée :

L'accueil des entrées se déroule entre 09h00 et 16h00.

- Se présenter au secrétariat pour finaliser les modalités administratives.
- Un(e) infirmier(e) et un(e) aide-soignant(e) pratiqueront l'inventaire des effets personnels et présentera la structure.
- Un entretien médical est prévu dans un second temps.

### Activités

Les activités thérapeutiques s'inscrivent dans le parcours de soins du patient et sont prescrites par les médecins de la structure. Une contractualisation est établie avec chaque patient.

### Courrier :

Le patient peut déposer son courrier affranchi au secrétariat pour expédition.

Le courrier reçu est remis en main propre chaque jour.

### Cultes :

La pratique d'un culte est prise en compte (cf. : informations diverses).

### Horaires :

- Prise des médicaments en salle de soins à 7h30 (le week-end à 8h30).
- Petit déjeuner entre 7h30 et 8h30 (le week-end à 9h00).
- Première activité à 10h00.
- Prise des médicaments en salle de soins à 11h30.
- Déjeuner aux alentours de 12h00.
- Première activité de l'après-midi à 14h45.
- Prise des médicaments en salle de soins à 18h30
- Dîner aux alentours de 19h00.

### Les interdits :

- L'introduction ou l'usage d'alcool ou de substances toxiques.
- La sortie sans autorisation médicale.
- Tout comportement agressif ou violent (physique ou verbal).
- La consommation de tabac dans les locaux (*horaires d'accès à la terrasse affichés*).
- L'introduction d'objet pouvant être dangereux pour soi ou pour les autres
- Le non-respect de la sérénité du service et des autres patients

Tout manquement à ces règles constitue une rupture du contrat et de l'engagement dans une demande de soins. En conséquence, une sortie définitive de l'établissement sera envisagée.

### Linge :

Il est conseillé de prévoir des vêtements pour une durée de 3 semaines ainsi que du linge de toilette. (*Cf. : courrier sur le trousseau à fournir*).

Il n'est pas autorisé de faire sa lessive dans sa chambre mais il y a la possibilité de laver et sécher son linge dans le service. Aussi, une laverie automatique se trouve en centre-ville.

### Objets de valeurs :

Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs. L'établissement décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets. Vous êtes garant de l'ensemble des biens que vous gardez dans votre chambre (Décret 93550 du 27 mars 1993). Soyez vigilant !

### Produits illicites /Alcool/Médicaments :

- Il est formellement interdit de consommer et/ou d'introduire alcool et produits illicites sous quelques formes que ce soit. (Les infirmiers(ères) sont en droit, à tout moment, de pratiquer sur prescription médicale un dosage à l'analyseur d'haleine ou un prélèvement urinaire).
- Un contrôle de la chambre pourra être effectué à tout moment. .
- Toute prise de médicaments doit se faire après avis d'un médecin de la structure.
- Aucun médicament n'est laissé à la disposition du patient sauf si accord médical.
- Les médicaments prescrits seront distribués avant les repas par les infirmières en salle de soins.

### Visites :

#### **VISITES ET SORTIES POSSIBLE UNIQUEMENT SI SCHEMA VACCINAL COMPLET**

Les autorisations de visites se font après avis médical.

- A partir du 2<sup>ème</sup> week-end : quelques jeudis entre 13h30 et 17h00 et le week-end entre 13h30 et 18h00. Ces visites dans le service se font dans les parties communes.

### Sorties :

Les autorisations de sorties se font après avis médical.

- Lors du 2<sup>ème</sup> week-end une sortie accompagnée avec un proche est possible.
- A partir de la 3<sup>ème</sup> semaine les sorties libres non accompagnées sont possibles sur les temps libres.
- A partir du 3<sup>ème</sup> week-end les retours au domicile pour le week-end appelés « petits congés » sont d'une durée maximale de 48 heures.

### Fenêtres :

Elles sont sécurisées et fermées à clef.

### Téléphone :

L'usage du téléphone portable est autorisé uniquement durant les temps libres et laissé dans la chambre durant les ateliers thérapeutiques.

### Télévision :

Une télévision est disponible dans le salon (le choix de la chaîne est d'un commun accord entre patients). L'usage de la télévision dans la chambre est interdit.

### Informatique :

Une salle informatique est accessible après concertation auprès des soignants. L'ordinateur portable personnel est autorisé s'il n'intercède pas aux horaires des soins.

### Vie quotidienne :

Les repas sont pris en commun dans la salle à manger.

Le patient est sollicité pour participer à la vie en collectivité.

Pour faciliter le travail d'entretien, le patient est tenu de conserver sa chambre en ordre et de faire son lit chaque matin.

Une tenue correcte est demandée. L'usage de la tenue de nuit se limite à la chambre.

Le respect des lieux et du matériel est exigé.

## Moyens d'accès

### Plan d'accès au SSRA Hôpital La Renaissance Sanitaire Situé dans le centre-ville de Coulommiers

#### Par PARIS

Autoroute A4 direction Metz-Nancy.

Sortie N°16 Direction Crécy/Coulommiers

Suivre centre-ville - Hôpital Abel Leblanc

Sur place sonnez à l'interphone sous le porche pour se rendre au 2<sup>ème</sup> étage.



#### Par Paris GARE DE L'EST

Prendre le Transilien (1 heure)

Arrêt Coulommiers

Gare à 10 min de marche, suivre centre-ville

Hôpital Abel Leblanc

Sur place sonnez à l'interphone sous le porche pour se rendre au 2<sup>ème</sup> étage.

